



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 26 MARS 2026

ARRETE N°2026-054

Objet : alignement de la parcelle cadastrée section BI n°58 appartenant à Monsieur CANON Laurent.

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;
Vu le Code de la Voirie routière, notamment ses articles L 112-1 L 3, L 112-3, L 112-4 et L 141-3 ;
Vu la demande en date du 20 mars 2026 par laquelle Maître Carillo Fanny de Tulette (Drome), sollicite un arrêté d'alignement pour la parcelle cadastrée section BI n°58,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Alignement

L'alignement de la voie au droit de la propriété de Monsieur CANON Laurent est défini suivant le plan joint et signé par Monsieur le Maire d'Uchaux le 26 mars 2026.

La distance à prendre entre l'axe de la voie et la clôture sera de 2,50 mètres.

ARTICLE 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin en termes d'alignement.

ARTICLE 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

UCHAUX, le 26 mars 2026

Le Maire,



Joseph SAURA

ANNEXE : plan de l'alignement.

Département :
VAUCLUSE

Commune :
UCHAUX

Section : B1
Feuille : 000 B1 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

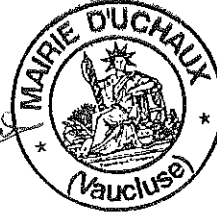
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Bon pour accord sur la limite.

à Uchaux, le 26 mars 2026

Monsieur le Maire

Joseph SAURA



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC VAUCLUSE
Cité Administrative BP 91088 84097
84097 AVIGNON CEDEX 9
tél. 04 90 27 71 91 - Jax
sdif.vaucluse.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

